



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour  
le développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la  
population et du Bureau des  
Nations Unies pour les services  
d'appui aux projets**

Distr. générale  
22 avril 2019

Original : anglais

**Session annuelle de 2019**

30 mai-7 juin 2019, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Rapport annuel du Directeur exécutif**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, au cours de sa première année de mise en œuvre. Il doit être lu parallèlement au rapport statistique et financier de 2018 (DP/FPA/2019/9 [Part I]/Add.1), dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires du FNUAP.

Il aborde en outre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le rapport décrit plus en détail les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Le FNUAP a obtenu des résultats en net progrès lors de la première année de son plan stratégique. Le présent rapport fait le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

*Éléments de décision*

*Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :*

- a) prendre note des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2018 : (DP/FPA/2019/9 [Part I, Part I/Add.1 et Part II]) ;

*Note :* Le présent document a été intégralement traité par le FNUAP.

19-07536 (F) 080519 080519



Merci de recycler



b) noter avec satisfaction les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des objectifs du plan stratégique pour la période 2018-2021, au cours de sa première année de mise en œuvre.

## Table des matières

I.	Vue d'ensemble	4
II.	Le contexte de l'année 2018	6
III.	Résultats obtenus en 2018	7
A.	État des trois résultats transformateurs	8
B.	Progrès vers l'obtention des résultats du plan stratégique du FNUAP	12
C.	Perspectives	32

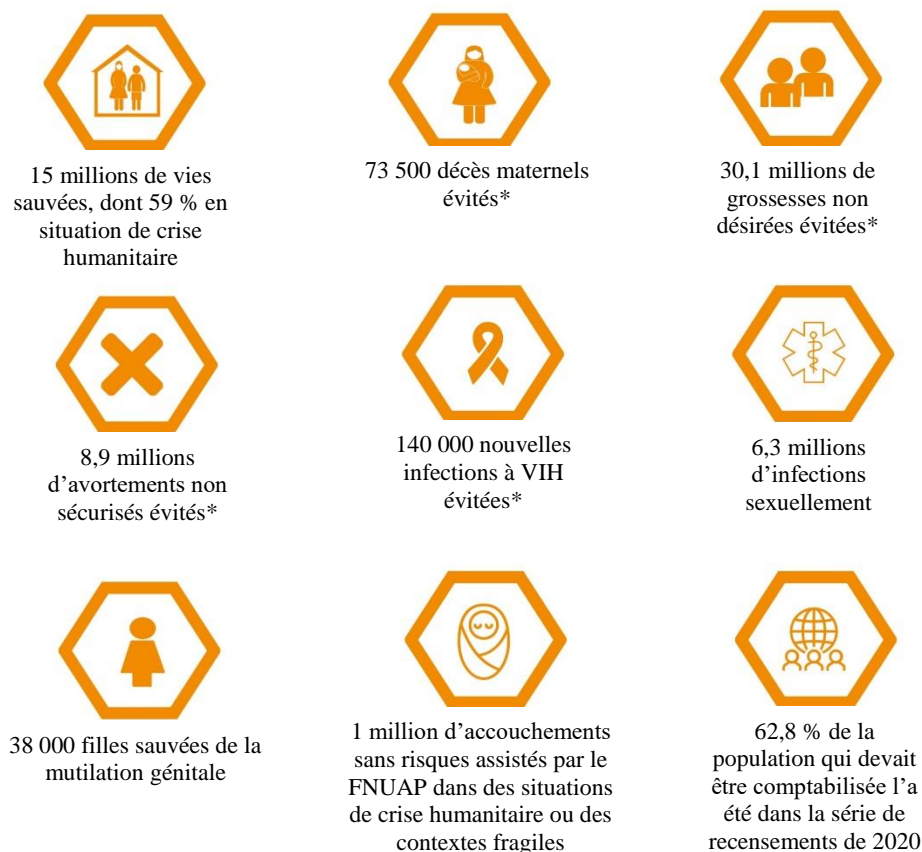
## Annexes

Annexe 1 :	Output scorecard and indicator updates, 2018 (Tableaux de bord et indicateurs actualisés pour 2018)
Annexe 2 :	Results achieved at the country level, 2018 (Résultats accomplis à l'échelle nationale pour 2018) – disponibles <a href="#">en ligne</a>
Annexe 3 :	Results in humanitarian and fragile contexts, 2018 (Résultats obtenus dans des situations fragiles et de crise humanitaire pour 2018)
Annexe 4 :	UNFPA engagement of faith-based and religious actors, 2018 (Participation des acteurs confessionnels et religieux aux activités du FNUAP pour 2018)
Annexe 5 :	Results achieved through South-South and triangular cooperation, 2018 (Résultats obtenus grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pour 2018)
Annexe 6 :	Implementation of global and regional interventions, 2018 (Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales en 2018)
Annexe 7 :	Implementation of General Assembly resolution 71/243 on the quadrennial comprehensive policy review of operational activities for development of the United Nations system, 2018 (Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2018).
Annexe 8 :	Implementation of the common chapter of the strategic plan, 2018 (Mise en œuvre du chapitre commun du plan stratégique pour 2018)

Les annexes sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

## I. Vue d'ensemble

1. Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, au cours de sa première année de mise en œuvre. Le plan stratégique actuel est le premier de trois plans stratégiques successifs qui aideront le FNUAP à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 connexe. Les deux prochains plans stratégiques couvriront les périodes 2022-2025 et 2026-2029. Le présent rapport traite en outre des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que des contributions des interventions mondiales et régionales du FNUAP dans l'obtention des résultats du plan stratégique. Il décrit les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique 2018.
2. Au cours de la première année de mise en œuvre du plan stratégique, le FNUAP a établi les fondements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'obtention des trois résultats transformateurs de son plan stratégique. Ces résultats attendus consistent principalement à mettre fin a) aux décès maternels évitables, b) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale et c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine et les mariages d'enfants, les mariages précoces ou les mariages forcés.
3. Le FNUAP a posé les jalons nécessaires à leur obtention, comme suit :
  - (a) en démontrant de bons résultats au regard des engagements pris dans son plan stratégique ;
  - (b) en mobilisant le niveau de recettes le plus élevé dans l'histoire du FNUAP et en rejoignant les rangs d'organisations plus vastes du système des Nations Unies ;
  - (c) en lançant un processus de gestion du changement qui vise à ce que le FNUAP soit à même de s'acquitter de son mandat ;
  - (d) en alignant les programmes du FNUAP en vue d'atteindre ces résultats transformateurs ;
  - (e) en soutenant et en mettant en œuvre les réformes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ;
  - (f) en améliorant le calcul des coûts imputables aux trois résultats transformateurs ;
  - (g) en amorçant la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes (voir annexe 8) ;
  - (h) en renforçant les partenariats afin d'accélérer les progrès vers l'obtention des trois résultats transformateurs.
4. L'analyse des résultats obtenus en 2018 montre que le FNUAP a progressé comme prévu en atteignant les performances escomptées. Le plan stratégique prévoit 18 produits. Pour 12 d'entre eux, le FNUAP a atteint 90 % des objectifs et au-delà. Pour quatre d'entre eux, 60 % à 90 % des objectifs étaient atteints. Moins de 60 % des objectifs des deux produits restants étaient atteints (voir annexe 1).
5. En 2018, le FNUAP a atteint 90 % des objectifs de ses programmes régionaux (voir annexe 6) et 92 % des objectifs de son programme mondial. La figure 1 souligne certains des progrès majeurs accomplis en 2018.

**Figure 1. Résultats majeurs obtenus en 2018**

\* Résultats estimés découlant de la distribution de produits de planification familiale du FNUAP

6. Le FNUAP concentre ses efforts sur l'engagement visant à « ne laisser personne de côté » et à « aider les plus défavorisés en premier ». Le tableau 1 ci-après montre qu'un certain nombre de pays met l'accent sur les populations les plus défavorisées. Le FNUAP a également renforcé la coopération et la complémentarité entre les contextes humanitaires et de développement.

**Tableau 1. Priorité aux populations les plus défavorisées, 2018**

Populations les plus défavorisées	Nombre de bureaux du FNUAP donnant la priorité aux populations les plus défavorisées
Femmes ou jeunes, en particulier les adolescentes, appartenant aux deux quintiles les plus pauvres	79
Adolescentes âgées de 10 à 14 ans	76
Femmes ou jeunes vivant dans des zones difficiles d'accès	78
Femmes ou jeunes, en particulier les adolescentes, victimes de discrimination en raison de leur identité, de leur appartenance ethnique ou de leur origine	49
Personnes handicapées	45
Migrants, déplacés ou réfugiés	56

Populations clés	45
------------------	----

Source : *Rapports annuels des bureaux de pays du FNUAP (2018)*

7. Le FNUAP est mieux préparé en vue d'atteindre les résultats visés. L'organisation a lancé un processus de gestion du changement en 2018, et initié un processus de certification en matière de gestion pour veiller à ce que tous les responsables soient formés et certifiés. Globalement, le FNUAP a veillé à la parité des sexes : fin 2018, 50,8 % des employés étaient des femmes. L'organisation maintient en outre une politique d'impunité zéro à l'égard de toute forme de mauvaise conduite à caractère sexuel. Selon le sondage du personnel de 2018, 72 % des employés avaient le sentiment que le FNUAP avait traité efficacement les cas d'agissements répréhensibles, notamment le harcèlement sexuel, contre 61 % en 2016.

8. À 11 ans de l'échéance fixée pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, le FNUAP va accélérer ses initiatives à tous les niveaux. À l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique qui sera effectué en 2020, le FNUAP va intensifier ses efforts pour garantir les trois résultats transformateurs à l'échelle mondiale d'ici à 2030.

## II. Le contexte de l'année 2018

9. Le FNUAP a amorcé la mise en œuvre de son plan stratégique actuel en 2018, et s'est engagé à atteindre trois résultats transformateurs qui consistent principalement à mettre fin : a) aux décès maternels évitables, b) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale, et c) à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine et les mariages d'enfants, les mariages précoces ou les mariages forcés. La même année, le Conseil d'administration a approuvé un budget intégré révisé qui soutient le plan stratégique. L'exercice 2018 a également marqué la première année de mise en œuvre des engagements pris dans le chapitre commun du plan,

10. et le troisième anniversaire de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conditions de vie dans le monde se sont améliorées ces dix dernières années. Le pourcentage de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté a nettement diminué, passant ainsi de 26,9 % à 9,2 % entre 2000 et 2017. En dépit de telles avancées, un long chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs de développement durable.

11. Fin 2018, la population mondiale était estimée à 7,6 milliards de personnes. Au moins la moitié ne disposait que d'un accès limité aux services de santé essentiels. Plus de 800 millions de personnes consacraient au moins 10 % de leur budget aux soins de santé, et près de 100 millions de personnes semblaient dans l'extrême pauvreté en raison des frais de santé.

12. En 2018, les États membres se sont engagés à répondre aux nouveaux besoins. En décembre 2018, les dirigeants mondiaux ont adopté le tout premier Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En octobre 2018, les parlementaires présents à la Septième Conférence internationale de parlementaires sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ont adopté la Déclaration d'engagement d'Ottawa en vue de faire progresser le Programme d'action de la CIPD. La Cinquième Conférence internationale sur la planification familiale, qui s'est tenue à Kigali, au Rwanda, en novembre 2018, s'est conclue sur un engagement visant à faciliter l'accès aux services de planification familiale.

13. D'autres initiatives mises en œuvre en 2018 ont accéléré l'application du Programme d'action de la CIPD, comme suit :

- (a) pour la première fois, le FNUAP a élaboré un cadre de suivi mondial en vue de surveiller les progrès de mise en œuvre du Programme d'action ;
- (b) cinq régions ont conduit des examens en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action au bout de 25 ans ;
- (c) plus de 100 pays ont préparé des rapports nationaux sur la CIPD.

14. En 2018, les États membres ont adopté la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

15. Afin de soutenir le processus de repositionnement et la coordination interinstitutions, le FNUAP a co-dirigé deux initiatives : a) le Groupe des résultats du financement stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et b) la refonte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

16. L'année 2018 a également été marquée par l'aggravation des situations d'urgence humanitaire dont l'envergure, la fréquence et la complexité ont atteint un niveau sans précédent. Fin 2018, 136 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire, contre 128 millions en 2017. Parmi elles, on dénombrait environ 34 millions de femmes en âge de procréer, dont 5 millions étaient enceintes. Les pertes économiques imputées aux catastrophes ont été estimées à plus de 300 milliards de dollars, soit l'un des montants les plus élevés enregistrés ces dernières années. En 2018, 22 plans d'aide humanitaire interinstitutions ont été mis en œuvre, contre 12 en 2008.

17. Les changements climatiques soulèvent de nouveaux défis. Ces quatre dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont affecté 60 millions de personnes en 2018. Le niveau de la mer n'a cessé d'augmenter, tout comme les concentrations de gaz à effet de serre.

18. Par ailleurs, l'année passée a été marquée par une montée du populisme et de l'extrémisme touchant à la fois les politiques, les institutions et les services. Malgré une hausse de l'aide publique au développement nette de la part des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'aide bilatérale apportée aux pays les moins avancés a diminué de 3,9 % en termes réels par rapport aux niveaux de 2017.

19. Le FNUAP répondra à ces difficultés en renforçant ses partenariats. L'examen à mi-parcours du plan stratégique sera l'occasion pour l'organisation de traiter en priorité ces difficultés.

20. Afin de répondre au repositionnement du système des Nations Unies et de doter le FNUAP des moyens nécessaires à l'obtention des résultats de son plan stratégique, le FNUAP a poursuivi la mise en œuvre de son processus de gestion du changement.

#### **Encadré : Progrès dans la mise en œuvre des initiatives de gestion du changement en 2018**

En 2018, le FNUAP a progressé dans la mise en œuvre des initiatives de gestion du changement, parmi lesquelles : a) le repositionnement des affaires intergouvernementales et multilatérales ; b) la restructuration de la Division des programmes ; c) le lancement du centre de services partagés des opérations régionales dans la région Afrique de l'Est et Afrique australe ; d) la prestation de services techniques axés sur le terrain ; e) la progression de la transformation des technologies de l'information et des communications ; et f) la révision du dispositif d'intervention humanitaire. En outre, 14 bureaux de pays du FNUAP ont réaligné leurs ressources humaines sur le plan stratégique.

Fin 2018, le FNUAP a lancé six autres initiatives de changement dont il rendra compte dans le Rapport du Directeur exécutif de 2019.

### **III. Résultats obtenus en 2018**

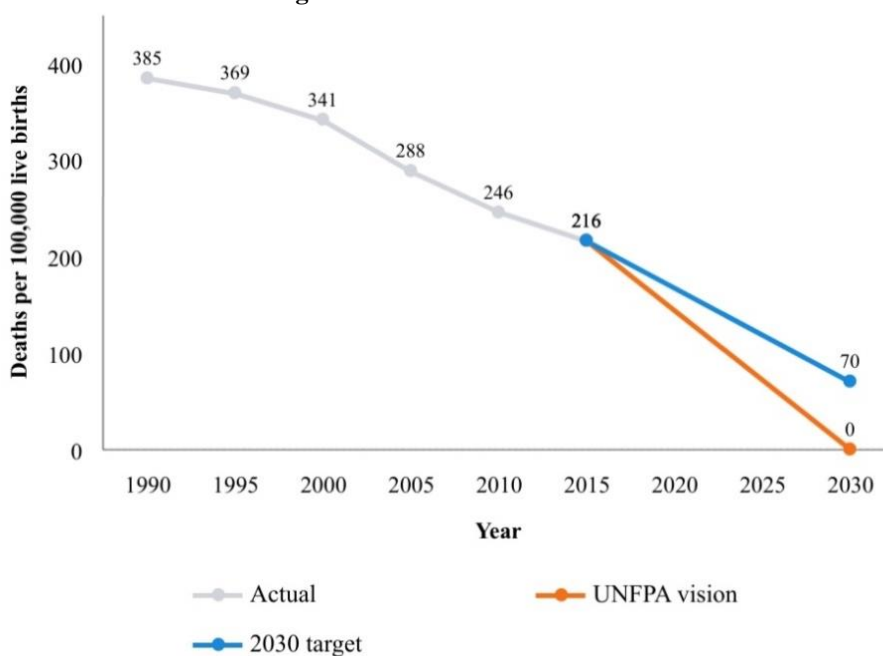
## A. État des trois résultats transformateurs

21. Bien que le monde ait fait des progrès en faveur des trois résultats transformateurs, ces avancées doivent être accélérées pour atteindre les objectifs d'ici à 2030. En 2018, le FNUAP a établi les fondements nécessaires à l'obtention des résultats transformateurs de son plan stratégique.

### *Mettre un terme aux décès maternels évitables*

22. Le nombre de décès maternels est passé de 532 000 à 303 000 entre 1990 et 2015, soit une diminution de 43 %. En 2018, le FNUAP a évité 73 500 décès maternels en fournissant des contraceptifs. Ces progrès considérables restent cependant insuffisants pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Afin de mettre un terme aux décès maternels évitables d'ici à 2030, les pays doivent accélérer leur taux annuel de réduction d'au moins 7,5 %.

**Figure 2. Tendances de la mortalité maternelle**



Note: Assumes that all maternal deaths are preventable

23. Chaque jour, près de 830 femmes meurent de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement. Dans le monde, 99 % de l'ensemble des décès maternels surviennent dans des pays en développement, et plus de la moitié se produisent dans des contextes fragiles.

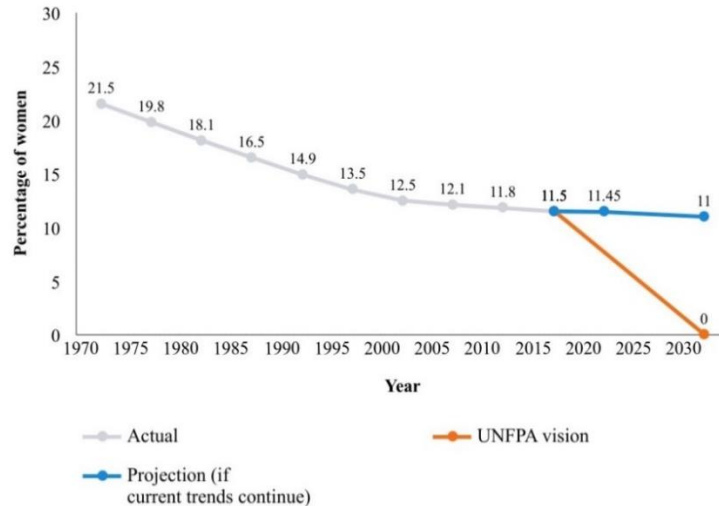
24. Le FNUAP est l'organisme phare des Nations Unies dans l'appui à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. La planification des programmes visant l'élimination de la mortalité maternelle évitable est guidée par cinq objectifs stratégiques : a) la réduction des inégalités au regard de l'accès aux soins de santé sexuelle, procréative, maternelle et néonatale, et de leur qualité ; b) la fourniture d'une couverture sanitaire universelle afin de garantir des soins complets en matière de santé sexuelle, procréative, maternelle et néonatale ; c) le traitement de toutes les causes de la mortalité maternelle, des morbidités génésique et maternelle, et des maladies connexes ; d) le renforcement des systèmes de santé en vue de répondre aux besoins et aux priorités des femmes et des filles ; et e) la responsabilité liée à l'amélioration de la qualité des soins et de l'équité.



### *Mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale*

25. L'incapacité à répondre aux besoins de planification familiale a diminué, passant de 21 % en 1970 à 11,5 % en 2015. En Afrique de l'Est et Afrique australe, les besoins non satisfaits en matière de méthodes modernes ont chuté de 3 points de pourcentage depuis 2012.

**Figure 3. Tendances concernant la non-satisfaction des besoins de planification familiale**



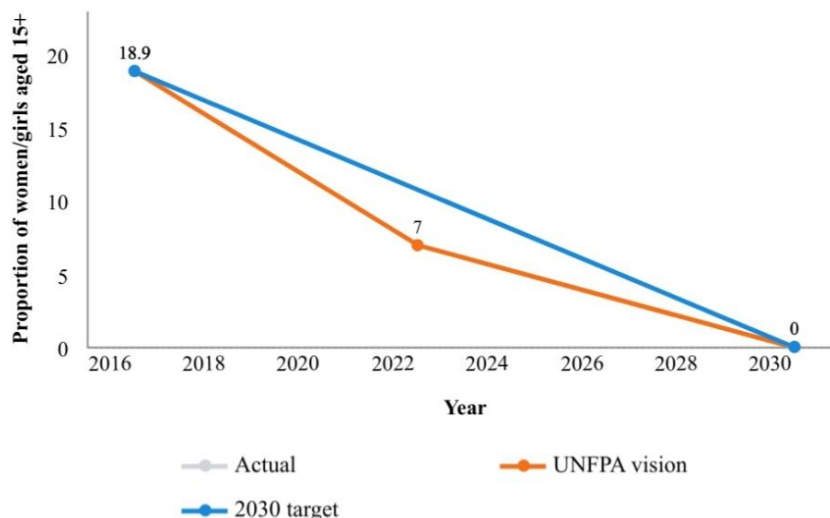
26. Dans les régions en développement, sur les 807 millions de femmes en âge de procréer souhaitant contrôler leurs grossesses, 130 millions voient leurs besoins en matière de planification familiale non satisfaits. Dans ces zones, les femmes dont les besoins de contraception moderne ne sont pas satisfaits représentent 84 % du total des grossesses non désirées.

### *Mettre un terme à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris la mutilation génitale féminine et le mariage d'enfants, le mariage précoce ou le mariage forcé*

27. Dans le monde, une adolescente âgée de 15 à 19 ans sur cinq ayant déjà été en couple a subi des violences physiques ou sexuelles de la part de son partenaire au cours des 12 derniers mois.

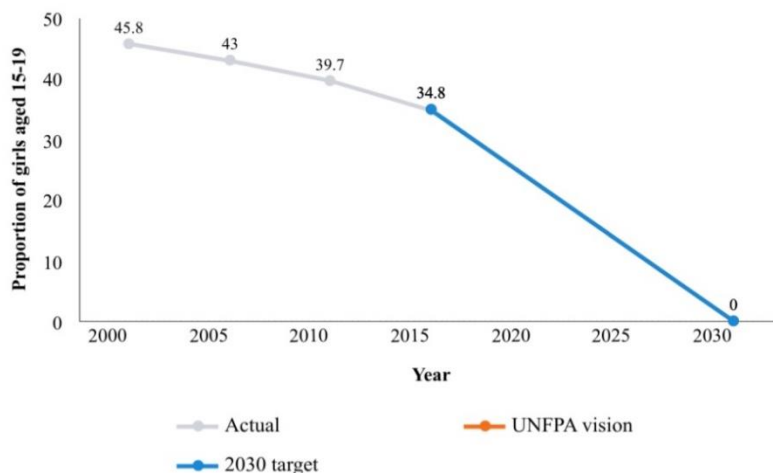
28. De même, à l'échelle du globe, plus du tiers des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles à un moment donné de leur vie. D'après des études, le coût des violences faites aux femmes pourrait s'élever chaque année à environ 2 % du produit intérieur brut mondial, soit 1,5 mille milliards de dollars.

**Figure 4. Objectifs en matière de violence au sein du couple**



29. Les mutilations génitales féminines ont reculé ces trois dernières années. Dans les 30 pays disposant de données sur la prévalence représentatives à l'échelle nationale, à l'heure actuelle, environ une fille âgée de 15 à 19 ans sur trois en a été victime. En vue d'atteindre l'objectif du Programme 2030 de mettre fin aux mutilations génitales féminines, le taux de réduction doit être multiplié par 13.

**Figure 5. Tendances de la mutilation génitale féminine**



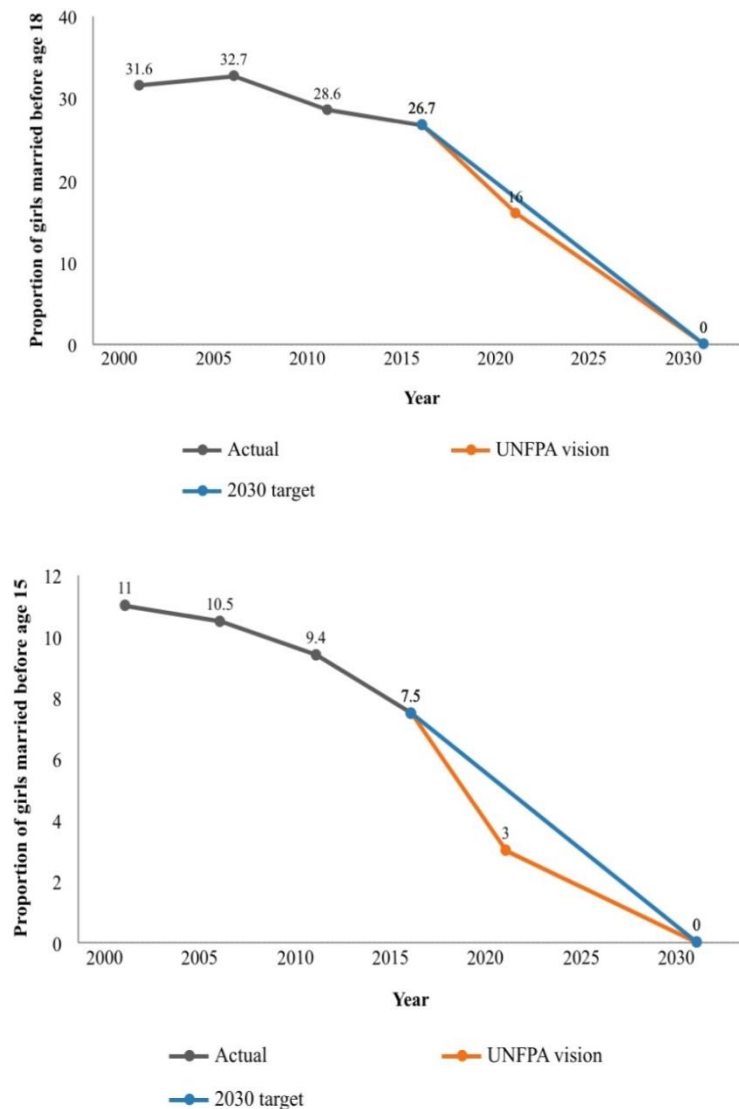
30. Plus de 200 millions de femmes et de filles vivant à l'heure actuelle ont été soumises à des mutilations génitales. En l'absence d'action concertée et accélérée, ce sont 68 millions de filles supplémentaires qui pourraient être exposées à cette pratique néfaste d'ici à 2030. Le risque de mutilation génitale féminine est particulièrement élevé dans les communautés les plus défavorisées des régions rurales.

31. Cette pratique recule à un rythme inégal. La baisse la plus rapide chez les filles âgées de 15 à 19 ans a été enregistrée au Burkina Faso, en Égypte, au Kenya, au Libéria et au Togo.

32. Le mariage d'enfants a continué de diminuer. Dans le monde, la proportion de jeunes femmes mariées enfants est passée d'une sur quatre à près d'une sur cinq, soit une réduction de 15 %. L'Asie du Sud a enregistré le plus fort recul des mariages d'enfants ces dix dernières années ; dans cette région, le risque qu'une fille soit mariée avant l'âge de 18 ans a diminué de plus d'un tiers pour s'établir à 30 % contre 50 % auparavant.

33. Le taux de diminution du mariage d'enfants actuellement observé reste insuffisant pour atteindre l'objectif visant à l'éliminer d'ici à 2030. Si ce recul ne s'accélère pas, plus de 150 millions de filles supplémentaires âgées de moins de 18 ans seront mariées d'ici à 2030. Afin d'atteindre l'objectif du Programme 2030, les progrès mondiaux doivent être 12 fois plus rapides que ceux observés ces dix dernières années. Dans les pays les moins avancés, le taux de baisse doit être multiplié par 14.

**Figure 6. Évolution de la pratique du mariage d'enfants**



34. On estime à 12 millions le nombre de filles mariées enfants chaque année. À l'heure actuelle, dans le monde, on dénombre environ 650 millions de filles et de femmes mariées alors qu'elles étaient encore enfants. Le fardeau mondial du mariage d'enfants se déplace de l'Asie du Sud à l'Afrique subsaharienne, où les taux enregistrés n'ont reculé que modérément. C'est en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, la région présentant

la plus forte prévalence des mariages d'enfants, que les progrès ont été les plus lents. L'accroissement démographique menace d'augmenter le nombre d'enfants mariées en Afrique subsaharienne ces prochaines années.

**La voie à suivre**

35. En 2018, 105 programmes de pays du FNUAP avaient donné la priorité à au moins un des trois résultats transformateurs. À ce jour, 94 bureaux de pays du FNUAP ont mobilisé des ressources supplémentaires en vue d'accompagner l'atteinte des résultats transformateurs, et 105 ont renforcé leurs partenariats à l'appui de ces résultats.

36. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement élaborés en 2018 avaient pour priorité la réalisation de ces résultats transformateurs :

- (a) 69 % d'entre eux ciblaient l'élimination des décès maternels évitables ;
- (b) 50 % d'entre eux ciblaient l'élimination des besoins de planification familiale non satisfaits ;
- (c) 85 % d'entre eux ciblaient l'élimination de la violence basée sur le genre et de toutes les pratiques néfastes.

37. Les trois résultats transformateurs ne pourront être obtenus sans : a) adopter une approche intégrée ; b) réduire les inégalités et accorder la priorité aux populations les plus défavorisées ; c) orienter suffisamment d'investissements en faveur de la réalisation de ces résultats ; d) mettre l'accent sur l'innovation ; et e) accélérer les interventions.

38. Le FNUAP conservera son rôle de chef de file aux échelons mondial, régional et national en vue d'accorder la priorité à l'atteinte des résultats transformateurs d'ici à 2030. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique, l'organisation renforcera ses programmes et ses opérations afin d'accélérer les progrès en faveur de ces résultats transformateurs.

39. En 2019, le FNUAP et les gouvernements du Kenya et du Danemark organiseront un sommet de haut niveau destiné à refléter les progrès accomplis et à définir les moyens d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de contribuer à l'atteinte des résultats transformateurs.

**B. Progrès vers l'obtention des résultats du plan stratégique du FNUAP**

*Réalisation 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence.*

La réalisation 1 contribue aux objectifs de développement durable suivants :

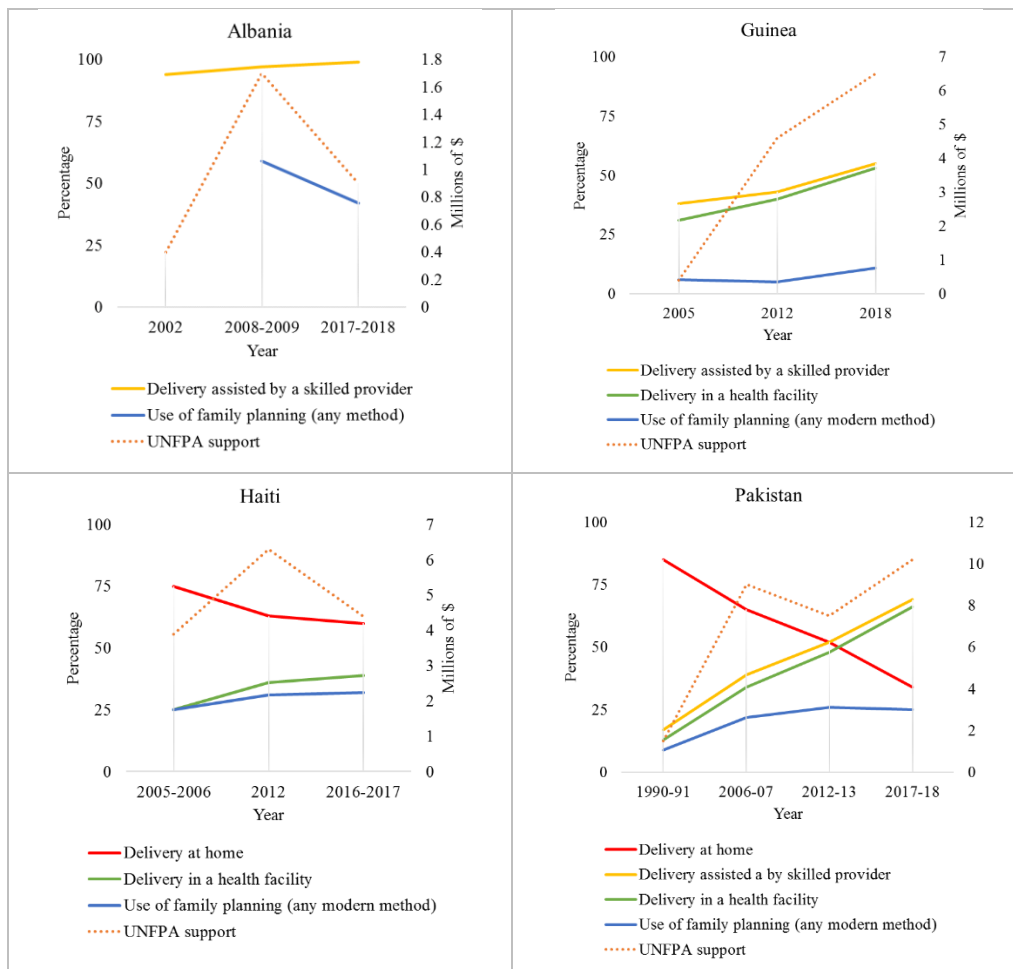


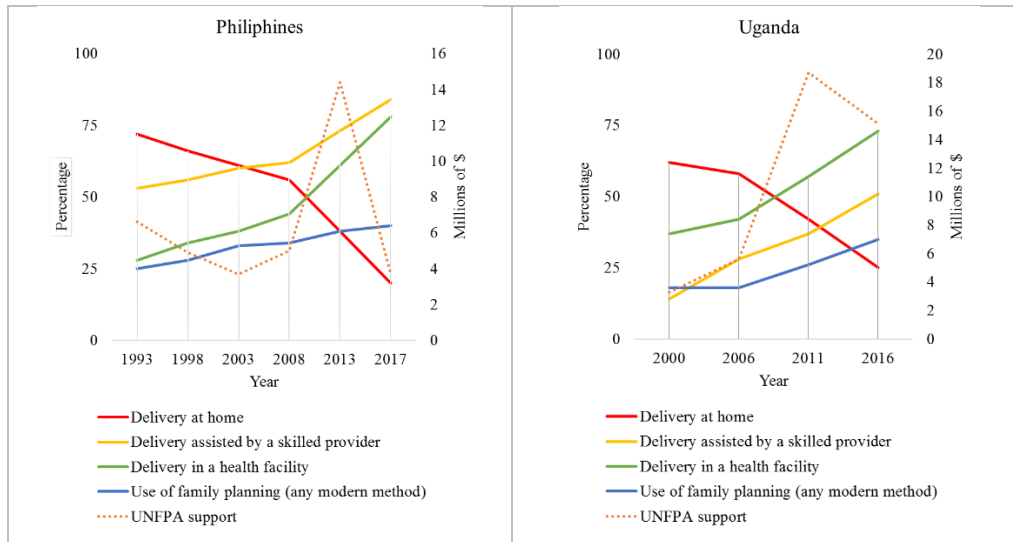
40. Au niveau mondial, des progrès notables ont été observés en ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et procréative. En 2018, 24 millions de femmes et de jeunes vivant dans les pays prioritaires du FNUAP, notamment les pays présentant un contexte fragile et ceux en situation de crise humanitaire, ont utilisé des services intégrés de santé sexuelle et procréative.

41. Dans le monde, l'accès à des services modernes de planification familiale s'est accru pour atteindre 77,4 % en 2018, contre 74,9 % en 2000. Dans les pays les moins avancés, qui constituent principalement les pays prioritaires du FNUAP, la proportion de femmes mariées ou vivant en union dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes a augmenté, passant de 39,4 % en 2000 contre 58,5 % en 2018.

42. L'utilisation de contraceptifs à l'échelle nationale a présenté des améliorations considérables.
- Au Burundi, le pourcentage de femmes en union utilisant une méthode contraceptive moderne est passé de 18 % en 2010 à 23 % en 2017.
  - Au Ghana, le pourcentage de femmes actuellement mariées utilisant une méthode contraceptive moderne a augmenté et s'est établi à 25 % en 2017 contre 16 % en 2007.
  - En Guinée, la demande de planification familiale satisfaite avec des méthodes modernes a doublé, passant de 16 % en 2012 à 32,1 % en 2018.
  - Au Sénégal, l'utilisation de contraceptifs modernes est passée de 23 % en 2016 à 26 % en 2017.
43. À l'échelle mondiale, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a augmenté de 12 %, atteignant 78,5 % en 2016 contre 69,9 % en 2010. Les pays les moins avancés ont enregistré une hausse plus rapide (23 %) ; en Asie du Sud, le pourcentage a pratiquement doublé. Au Tadjikistan, près de neuf accouchements sur dix sont effectués dans un établissement de santé, et presque tous sont assistés par un personnel qualifié. La figure 7 présentée ci-après illustre l'évolution du recours aux services de santé maternelle et de planification familiale dans plusieurs pays.

**Figure 7. Évolution du recours aux services de santé maternelle et de planification familiale dans plusieurs pays**

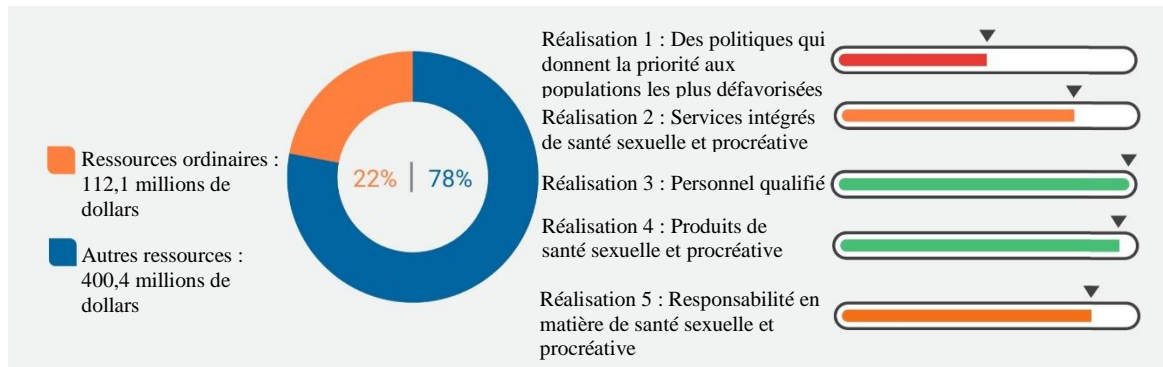




Source : enquêtes démographiques et de santé publiées en 2018

44. Le FNUAP a accompli des progrès satisfaisants vers l’obtention de quatre des cinq produits du plan stratégique visant l’augmentation de l’utilisation des services de santé sexuelle et procréative. Le FNUAP a progressé de 51 % s’agissant de l’objectif d’accorder la priorité aux populations les plus défavorisées dans le cadre des politiques et des programmes. D’importantes ressources ont été engagées pour atteindre les populations les plus démunies. Le personnel du FNUAP et ses partenaires d’exécution ont dû développer de nouvelles compétences à cette fin. La figure 8 ci-après illustre les avancées majeures découlant du recours aux services de santé sexuelle et procréative en 2018.

**Figure 8. Avancées majeures découlant du recours aux services de santé sexuelle et procréative, 2018**



**Plan de santé en matière de sexualité et de procréation**

38 pays disposaient d'un plan national de santé en matière de sexualité et de procréation qui donnait la priorité aux services destinés aux groupes marginalisés



**Préparation aux situations d'urgence**

28 pays ont intégré la santé sexuelle et procréative dans la préparation aux situations d'urgence et dans les plans d'intervention ou dans les plans pour la réduction des risques de catastrophe

**Années de protection offertes aux couples**

Un équivalent de 68,2 millions années de protection offertes aux couples grâce aux contraceptifs fournis par le FNUAP



**Fistule**

19 702 femmes et filles vivant avec une fistule obstétricale ont reçu un traitement

**Services intégrés**

24 millions de femmes et de jeunes ont eu la possibilité d'accéder aux services de santé sexuelle et procréative



**Humanitaire**

2 520 établissements de santé ont fourni des soins obstétriques d'urgence dans des situations de crise humanitaire

**Déploiement de sages-femmes**

36 % des personnes récemment diplômées ont été mobilisées dans des établissements de santé, avec l'appui du FNUAP



**Handicap**

38 pays ont intégré les besoins des personnes handicapées dans les programmes de formation avant la prise de fonction des sages-femmes

**Dispositif minimum d'urgence**

11 359 professionnels et responsables de la santé ont été formés en tant que formateurs sur le dispositif minimum d'urgence



**Système d'informations de gestion logistique**

51 pays disposaient d'un système d'informations de gestion logistique qui atteignait les personnes les plus exclues

**Plus de résultats disponibles à l'adresse :**

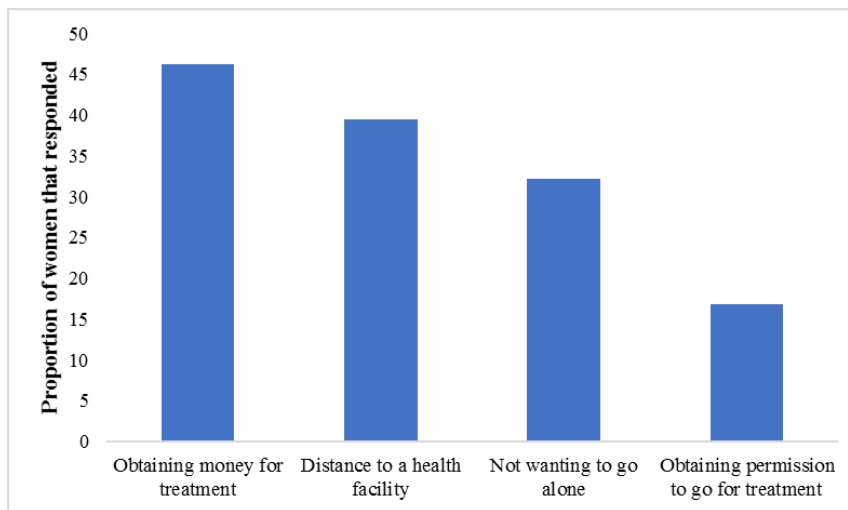
[unfpa.org/fr/data/results](http://unfpa.org/fr/data/results)

45. À l'échelle nationale, les résultats clés obtenus peuvent être illustrés par les exemples suivants :
- (a) Au Tchad, la proportion d'établissements de santé qui fournissent des soins obstétriques et néonataux d'urgence et qui disposent d'au moins une sage-femme a doublé, passant de 12 % en 2017 à 24 % en 2018.
  - (b) En Côte d'Ivoire, 96 % des établissements de santé proposaient au moins trois méthodes contraceptives modernes en 2018, contre 75 % en 2013.
  - (c) En République démocratique du Congo, une loi sur la santé a été adoptée, laquelle autorise l'accès à la planification familiale pour toutes les femmes en âge de procréer, y compris les mineures, sans requérir le consentement des parents.
  - (d) En 2018, Kiribati n'a enregistré aucune rupture de stock de contraceptifs.
  - (e) Le Libéria a révisé une loi sur la santé publique pour y inclure des services d'avortement sécurisé jusqu'à 24 semaines et un accès aux services de planification familiale par les adolescents sans requérir le consentement des parents.
  - (f) Le Rwanda a adopté des réformes législatives permettant aux adolescents d'accéder aux services de santé sexuelle et procréative sans le consentement des parents et a amélioré l'accès aux services d'avortement pour les mineures.
  - (g) L'Ouganda a approuvé une politique nationale sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation.
46. Le FNUAP soutient des initiatives innovantes qui augmentent l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative. Le FNUAP a introduit un système d'information géographique (SIG) afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des installations sanitaires obstétriques et néonatales d'urgence. Le bureau du FNUAP au Bélarus a élaboré une application mobile qui permet la prédiction du cycle menstruel et qui fournit des informations sanitaires personnalisées au quotidien. À ce jour, 14 millions de femmes et de filles en ont bénéficié dans le monde. Au Malawi, 4 500 coupes menstruelles ont été distribuées en tant que moyen alternatif de gestion de l'hygiène menstruelle, avec l'appui du FNUAP.
47. Le FNUAP a joué un rôle clé dans les évolutions mondiales et régionales qui ont accru le recours aux services de santé sexuelle et procréative :
- (a) La santé sexuelle et procréative a été inscrite dans la déclaration sur les soins de santé primaires approuvée lors de la Conférence internationale sur les soins de santé primaires de 2018.
  - (b) La Coalition africaine pour la gestion de l'hygiène menstruelle a été mise sur pied en 2018.
  - (c) La région des États arabes a élaboré une stratégie régionale en faveur de la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente en 2018.
  - (d) La Communauté de développement de l'Afrique australe a approuvé une stratégie régionale pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation pour la période 2019-2030.
  - (e) La région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale a élaboré une stratégie régionale visant l'élimination de la fistule obstétricale.
48. Les fonds thématiques du FNUAP ont joué un rôle important dans l'accélération du recours aux services de santé sexuelle et procréative. Par exemple, le programme UNFPA Supplies, le chef de file mondial dans la fourniture de produits de planification familiale, a permis à environ 20 millions de femmes et de filles d'accéder à des services de planification familiale en 2018. Le Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle du FNUAP, qui cherche à améliorer la santé maternelle et néonatale, est entré dans sa troisième phase en 2018. À la fin de la deuxième phase, le fonds avait contribué à empêcher plus de 119 000 décès maternels dans 39 pays prioritaires présentant les taux de mortalité et morbidité les plus élevés.



49. L'évaluation à mi-parcours du programme UNFPA Supplies a conclu que ce programme avait : a) élargi l'accès aux produits et services ; b) amélioré l'efficacité des achats et de la fourniture de produits de santé sexuelle et procréative ainsi que de planification familiale ; c) renforcé les capacités de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; et d) contribué à la hausse de la demande de services de planification familiale.
50. Les partenariats ont joué un rôle essentiel en ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation des services intégrés de santé sexuelle et procréative :
- (a) Le partenariat Family Planning 2020, dont le FNUAP a coprésidé le groupe de référence, a permis à plus de 309 millions de femmes et d'adolescentes d'utiliser des moyens de contraception modernes en 2017, ce qui représente une hausse de 38,8 millions depuis la création du partenariat en 2012.
  - (b) Les engagements envers le partenariat Toutes les femmes, tous les enfants, dont le FNUAP est membre, ont permis d'offrir des services de contraception à 28 millions de femmes depuis 2015.
  - (c) Le partenariat H6 rassemble l'ONUSIDA, le FNUAP, l'UNICEF, ONU-Femmes, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Groupe de la Banque mondiale en vue de soutenir la mise en œuvre des initiatives Toutes les femmes, tous les enfants.
  - (d) Le FNUAP, en tant que membre du Mécanisme de financement mondial de l'initiative, fournit une assistance technique aux pays en vue de financer les résultats en matière de santé de leur population.
51. L'utilisation accrue des services intégrés de santé sexuelle et procréative a révélé ce qui suit :
- (a) La solution toute faite de renforcement des systèmes de santé en vue d'améliorer le recours aux services de santé sexuelle et procréative ne fonctionne pas.
  - (b) Les pays qui ne donnent pas la priorité à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation présentent des indicateurs de santé notablement plus faibles.
  - (c) Pour desservir les populations les plus défavorisées, des investissements dans les infrastructures, tels que la construction de routes, s'avèrent indispensables.
  - (d) L'accès universel aux programmes de réduction des risques financiers sans exigences d'admissibilité complexes est important pour parvenir à une vaste couverture tout en limitant les coûts de transaction.
  - (e) La promotion de l'accès universel à la santé sexuelle et procréative nécessite des arguments corroborants d'un point de vue économique et politique.
  - (f) L'intégration des services de planification familiale au sein des services de santé maternelle est une stratégie efficace pour réduire les besoins non satisfaits, en particulier dans les situations où les soins de maternité constituent le premier contact d'une femme avec le système de soins de santé.
52. Selon les conclusions des enquêtes démographiques et de santé de 2018, la difficulté d'obtenir de l'argent pour le paiement des soins reste la principale barrière à l'accès aux soins de santé pour les femmes en âge de procréer (voir la figure 9). Les autres obstacles rencontrés sont notamment l'éloignement des établissements de santé, la réticence à s'y rendre seule et la nécessité d'obtenir la permission de recevoir des soins.

**Figure 9. Obstacles entravant l'accès aux soins de santé**

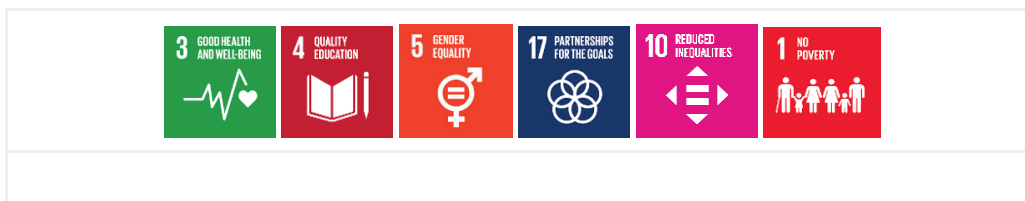


53. Pour éliminer les obstacles qui entravent l'accès aux soins de santé, le FNUAP : a) propose un éventail complet de services essentiels de santé en matière de sexualité et de procréation ; b) appuie les systèmes de prépaiement et de mutualisation des risques ; c) soutient les infrastructures de santé grâce à des partenariats ; et d) encourage l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que la promotion, la protection et l'exercice des droits fondamentaux de ces dernières.

54. L'évaluation à mi-parcours du programme d'approvisionnement du FNUAP a permis de déceler plusieurs difficultés logistiques concernant l'acheminement des contraceptifs jusqu'au dernier kilomètre. Celles-ci incluent par exemple : (a) le manque de financements consacrés à la distribution dans le pays ; (b) l'insuffisance des infrastructures dans les entrepôts locaux et nationaux ; et (c) le manque de fonds consacrés à l'entretien des véhicules.

**Réalisation 2 : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à des services de santé en matière de sexualité et de procréation et d'exercer leurs droits liés à la procréation, quel que soit le contexte.**

**La réalisation 2 contribue aux objectifs de développement durable suivants**



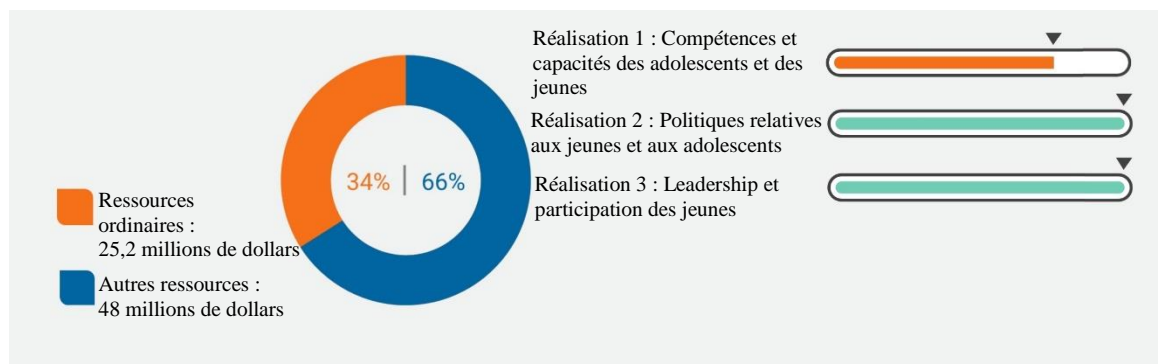
55. De nouvelles avancées en matière d'autonomisation des jeunes et des adolescents ont été accomplies en 2018. Les données disponibles au niveau des pays reflètent ces progrès. Au Tadjikistan, le pourcentage de jeunes femmes ayant des connaissances étendues sur le VIH est passé de 9 % en 2012 à 12 % en 2017. En Albanie, 35 % des jeunes femmes et 45 % des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans disposent de connaissances étendues sur le VIH.

56. Au Bénin, la proportion des hommes âgés de 15 à 24 ans ayant eu des rapports sexuels avant 15 ans est passée de 16 % en 2011-2012 à 8 % en 2017-2018 ; tandis qu'elle est passée chez les jeunes femmes de 14 % en 1996 à 12 % en 2017-2018. En Afrique du Sud, 6 % des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans avaient eu des rapports sexuels avant 15 ans en 2016, contre 8 % en 1998.

57. Au vu des données mondiales les plus récentes, 30,8 % des hommes et 21 % des femmes âgés de 15 à 24 ans possédaient les connaissances nécessaires pour prévenir la transmission sexuelle du VIH dans les pays ciblés par les programmes du FNUAP.

58. Le FNUAP a réalisé d'importants progrès dans le cadre de son plan stratégique relatif à l'autonomisation des jeunes et des adolescents. La figure 10 illustre ces réalisations.

**Figure 10. Avancées majeures liées à l'autonomisation des adolescents et des jeunes, 2018**



#### Filles marginalisées

2,6 millions de filles marginalisées ont bénéficié de programmes d'autonomie fonctionnelle



#### Éducation à la sexualité dans le cadre scolaire

29 pays ont élaboré un programme complet d'éducation à la sexualité en milieu scolaire

#### Éducation à la sexualité en dehors du cadre scolaire

27 pays proposaient des programmes extrascolaires complets d'éducation à la sexualité



#### Politique

Dans 72 pays, au moins deux secteurs d'activité, sans compter celui de la santé, étaient dotés de stratégies intégrant la santé en matière de sexualité et de procréation des jeunes et des adolescents à leurs politiques

#### Participation

70 pays disposaient de mécanismes institutionnels pour la participation des jeunes à des discussions concernant les politiques et la programmation



#### Prise de décision

58 % des pays faisant face à des crises humanitaires ont impliqué des jeunes dans leur processus de prise de décision

#### Plus de résultats disponibles à l'adresse :

[unfpa.org/fr/data/results](http://unfpa.org/fr/data/results)

59. Le FNUAP a accompli des progrès notables en ce qui concerne la priorité accordée aux politiques et aux programmes dédiés aux jeunes et aux adolescents en 2018. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 13 pays ont intégré le dividende démographique à leurs plans nationaux de développement, à l'instar de l'Angola en Afrique australe, et de l'Ouganda en Afrique de l'Est. Le Cap-Vert a quant à lui intégré le dividende démographique à son plan national de développement durable, à son plan national pour l'emploi 2018-2023, ainsi qu'à son plan d'action pour l'emploi des jeunes.

60. D'autres pays ont également fait de l'autonomisation des jeunes et des adolescents une priorité :

- (a) le Bénin a élaboré une politique migratoire intégrant la santé en matière de sexualité et de procréation des jeunes ;
- (b) en 2018, la République démocratique populaire lao a donné la priorité aux besoins et aux droits des adolescentes à la suite de la campagne de sensibilisation du FNUAP, « Noi ».
- (c) Madagascar a établi des règles générales relatives à la santé en matière de procréation et de planification familiale, comprenant par exemple l'accès gratuit à des informations liées à la planification familiale et des services destinés aux jeunes et aux adolescents ;
- (d) la Mongolie a pour sa part adopté une loi sur l'épanouissement des jeunes. Le pays ne disposait jusqu'alors d'aucune loi visant spécifiquement ce public ;
- (e) en partenariat avec l'UNICEF, le FNUAP a lancé le programme des municipalités accueillantes pour les enfants et les jeunes en Ukraine.

61. Les évolutions mondiales et régionales soutenues par le FNUAP ont créé un environnement propice à l'autonomisation des jeunes et des adolescents au niveau des pays. Le Fonds a contribué au développement de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, intitulée Jeunesse 2030. En 2018, le FNUAP a modifié sa stratégie pour la jeunesse afin qu'elle soit conforme à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Lors de la Conférence internationale sur la planification familiale organisée en 2018, le FNUAP a lancé l'atlas du dividende démographique afin de suivre les progrès accomplis concernant l'épanouissement des jeunes. Dans les États arabes, le FNUAP a appuyé la tenue du premier forum de la jeunesse arabe. Avec le soutien du Fonds, les objectifs pour la jeunesse européenne ont accordé la priorité aux besoins et aux droits des jeunes en Europe.

62. Plusieurs organisations intergouvernementales ont par ailleurs placé la jeunesse au cœur de leurs efforts en matière de développement durable. L'Association sud-asiatique de coopération régionale a organisé un dialogue régional sur la contribution des jeunes à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. 177 pays ont jusqu'à présent ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

63. Les différents partenariats conclus se sont avérés essentiels pour l'autonomisation des jeunes et des adolescents en 2018. L'UNESCO a développé, avec l'appui du FNUAP, des orientations techniques internationales sur l'éducation à la sexualité, tandis que le FNUAP et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations Unies ont conduit une étude indépendante sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Cette étude a favorisé l'adoption de la résolution 2419 du Conseil de sécurité, la deuxième résolution du Conseil de sécurité relative à la jeunesse, à la paix et à la sécurité.

64. Le FNUAP et ses partenaires ont tiré les leçons suivantes sur l'autonomisation des jeunes :

- (a) les interventions relatives à la santé en matière de sexualité et de procréation destinées aux jeunes sont plus efficaces lorsqu'elles sont associées à des programmes portant sur les moyens de subsistance ;
- (b) l'éducation à la sexualité – à l'intérieur et en dehors des établissements scolaires – ne favorise pas l'activité sexuelle ni les comportements sexuels à risque ;
- (c) les programmes d'éducation à la sexualité différenciés en fonction du sexe sont plus efficaces que ceux ne tenant pas compte de ces différences pour obtenir des résultats en matière de santé ;
- (d) les connaissances générales sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation augmentent avec le niveau d'éducation. Par exemple, aux Philippines, seules 7 % des jeunes femmes sans aucune instruction disposent de connaissances étendues sur la manière de prévenir le VIH. Ce pourcentage s'élève en revanche à 35 % parmi les jeunes femmes ayant suivi un enseignement postsecondaire ;
- (e) offrir aux jeunes les moyens de changer la donne peut permettre de faire évoluer les lois et les politiques. Par exemple, l'implication de la jeunesse mozambicaine dans la mise en œuvre de l'Examen périodique universel a donné lieu à la révision du Code pénal afin de criminaliser les atteintes sexuelles à l'égard des enfants au Mozambique.

65. Le chômage des jeunes entrave leur autonomisation. Quelque 71 millions de jeunes sont sans emploi, et ils sont plusieurs millions à travailler dans le secteur informel. Le FNUAP soutient l'Initiative mondiale en

favorable de la création d'emplois décents pour les jeunes, coordonnée par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

**Réalisation 3 : L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les droits liés à la procréation sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.**

La réalisation 3 contribue aux objectifs de développement durable suivants



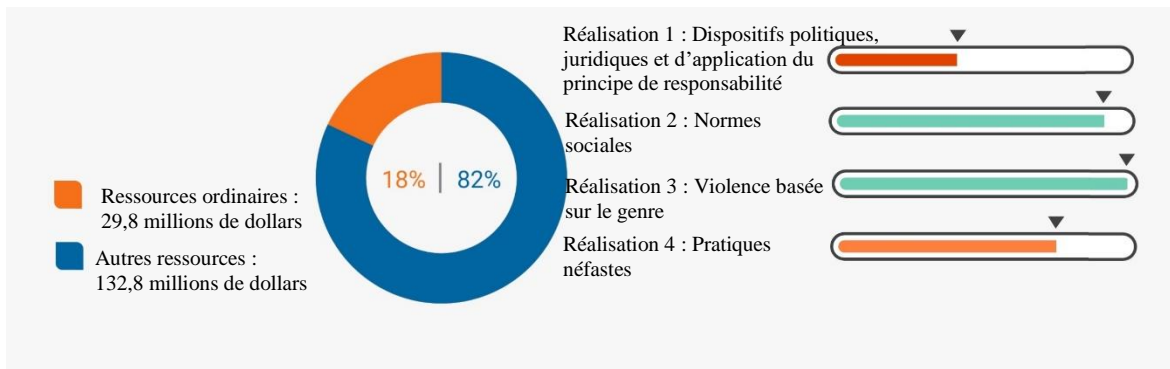
66. L'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles ont continué à progresser. Les données les plus récentes révèlent que 53,4 % des femmes âgées de 15 à 49 ans prennent leurs propres décisions de façon éclairée en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation d'une contraception et les soins de santé. Le mariage d'enfants et la mutilation génitale féminine ont quant à eux continué à baisser à l'échelle mondiale.

67. De nombreux pays enregistrent, de toute évidence, des progrès en la matière. En Albanie, seulement 3 % des femmes mariées en 2018 déclaraient avoir déjà subi des violences de la part de leur partenaire intime au cours de leur vie, et elles étaient 2 % à rapporter des violences de ce type survenues durant les 12 derniers mois. En Ouganda, le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou l'ayant été et déclarant avoir subi des violences de la part de leur mari ou partenaire est passé de 60 % en 2011 à 56 % en 2016.

68. Le FNUAP a réalisé d'importants progrès concernant les produits du plan stratégique associés à la réalisation 3, à l'exception de celui relatif à la promotion de cadres politiques et juridiques ainsi que de dispositifs d'application du principe de responsabilité. Ce produit donne la priorité aux populations marginalisées alors que les bureaux de pays ont besoin d'orientations plus précises pour atteindre ces populations.

69. L'évaluation de l'appui apporté par le FNUAP à la prévention, au traitement et à l'élimination des violences basées sur le genre et des pratiques néfastes, entre 2012 et 2017, a conclu que le FNUAP avait fortement contribué à lutter contre ces violences et pratiques à tous les niveaux. La figure 11 souligne certains des progrès majeurs accomplis.

**Figure 11. Avancées majeures en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, 2018**



**Accès aux services**  
893 000 femmes et filles ayant subi des violences ont eu accès à des services essentiels



**Handicap**  
48 065 femmes et filles handicapées ayant subi des violences ont eu accès à des services essentiels

**Mariage d'enfants**  
1,84 million de filles ont bénéficié, avec le soutien du FNUAP, de services de prévention et/ou de protection ainsi que de soins liés aux mariages forcés, aux mariages précoces et aux mariages d'enfants



**Mutilation génitale féminine**  
470 000 femmes et filles ont bénéficié de services de prévention et/ou de protection, ainsi que de soins liés à la mutilation génitale féminine

**Normes sociales**  
4 907 communautés ont développé des plateformes de plaidoyer, avec l'appui du FNUAP, en vue d'éliminer les normes socioculturelles et sexistes discriminatoires



**Hommes et garçons**  
34 pays disposaient d'un mécanisme national visant à impliquer les garçons et les hommes dans la lutte pour l'égalité des sexes et les droits liés à la

**Droits liés à la procréation**  
68 pays disposaient de plateformes permettant de dialoguer autour des droits liés à la procréation



**Violence basée sur le genre**  
69,5 % des pays en proie à une crise humanitaire étaient dotés d'un organe de coordination interorganisations fonctionnel en matière de violence sexiste placé sous la houlette du FNUAP

**Pratiques néfastes**  
25 pays avaient chiffré les plans d'action nationaux visant à lutter contre les pratiques néfastes



**Pratiques néfastes**  
2 945 communautés ont fait des déclarations publiques appelant à l'élimination des pratiques néfastes

**Plus de résultats disponibles à l'adresse :**  
[unfpa.org/fr/data/results](http://unfpa.org/fr/data/results)

70. Avec l'aide du FNUAP, les pays ont fait d'importants progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles :

- (a) l'Arménie a conçu un plan d'action visant à combattre la sélection du fœtus en fonction du sexe ;
- (b) le Bangladesh a élaboré un plan d'action national ayant pour but de mettre fin aux mariages d'enfants ;
- (c) le Burkina Faso a adopté une loi pénale destinée à lutter contre les violences faites aux femmes ;
- (d) les Comores ont mis en place une politique nationale visant à combattre les violences basées sur le genre ;
- (e) la République démocratique du Congo a mis au point une loi destinée à protéger les personnes vulnérables, y compris les victimes de violences sexuelles ;
- (f) la Somalie a adopté un projet de loi complet sur les infractions sexuelles.

71. Le FNUAP a fortement contribué aux évolutions mondiales et régionales qui ont permis de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation de l'ensemble des femmes et des filles. Son partenariat avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté d'Afrique de l'Est a abouti à l'élaboration d'une loi type sur le mariage d'enfants, qui a été adoptée par le Malawi et le Mozambique en 2018. Le FNUAP a par ailleurs publié les premières directives visant à fournir aux femmes et aux jeunes personnes handicapées des services axés sur les droits humains et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Avec l'appui du FNUAP et de l'UNICEF, l'Union africaine a lancé une campagne visant à mettre un terme à la mutilation génitale féminine.

72. Ces partenariats ont joué un rôle déterminant pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles :

- (a) l'Union européenne et les Nations Unies ont créé l'initiative Spotlight, un partenariat mondial pluriannuel ayant pour objectif d'éliminer toutes les formes de violences contre les femmes et les filles ;
- (b) le Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence – partenariat conclu entre le PNUD, le FNUAP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes et l'OMS – fournit des services multisectoriels essentiels aux femmes et aux filles ayant été victimes de violences basées sur le genre ;
- (c) le FNUAP, en collaboration avec l'UNICEF, mène le plus important programme international visant à accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines. Dix pays affichent un taux de mutilations génitales féminines en baisse constante. Treize des pays du programme ont adopté des lois nationales interdisant les mutilations génitales féminines, et 600 000 femmes et filles ont eu accès à des services juridiques, sociaux et de santé relatifs à ce type de mutilations ;
- (d) en 2016, le FNUAP et l'UNICEF ont lancé un programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. En 2018, ce programme a bénéficié à plus de 700 000 filles, accompagnées dans le développement de leurs compétences de la vie courante et dans la poursuite de leur scolarité. Il a en outre apporté un soutien à plus de 7 500 établissements scolaires afin d'améliorer la qualité de l'éducation des adolescentes. Depuis 2018, sur les douze pays ciblés par ce programme, huit (le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Mozambique, le Népal, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie) ont élaboré des plans d'action ou des stratégies à l'échelle nationale afin de mettre un terme au mariage d'enfants.

73. Le FNUAP a rencontré plusieurs obstacles entravant la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Parmi ceux-ci, figurent notamment les conflits et les catastrophes qui ont exacerbé les inégalités entre les sexes. Les catastrophes naturelles tuent en moyenne plus de femmes que d'hommes, et tuent les femmes à un âge plus jeune que les hommes.

74. Les différences entre les sexes entérinées par la législation mettent à mal l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Dans le monde, plus de 2,7 milliards de femmes se voient interdire



l'accès à certaines professions réservées aux hommes. Sur 189 pays évalués en 2018, 104 disposent de lois interdisant aux femmes d'exercer des métiers spécifiques.

75. Le FNUAP et ses partenaires ont tiré les leçons suivantes en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles :

- (a) les initiatives transfrontalières jouent un rôle crucial pour mettre un terme aux pratiques néfastes ;
- (b) la prévalence de certaines pratiques préjudiciables dépend davantage de l'appartenance ethnique que du pays concerné ;
- (c) en Jordanie, la complémentarité des actions humanitaires et de développement permet d'éviter les duplications et d'améliorer la qualité des services destinés aux victimes de violences basées sur le genre ;
- (d) il est indispensable d'intégrer les interventions liées aux mutilations génitales féminines à tous les services sociaux et de santé afin d'éliminer cette pratique néfaste ;
- (e) il existe une forte corrélation entre la pauvreté ainsi que la vie en zone rurale et le mariage d'enfants à l'échelle mondiale. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le mariage d'enfants est plus de deux fois plus fréquent dans les territoires ruraux que dans les zones urbaines. Il est également plus de trois fois plus répandu dans les familles appartenant au quintile de richesse le plus bas que dans celles du quintile de richesse le plus élevé.

**Réalisation 4 : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde.**

**La réalisation 4 contribue aux objectifs de développement durable suivants**

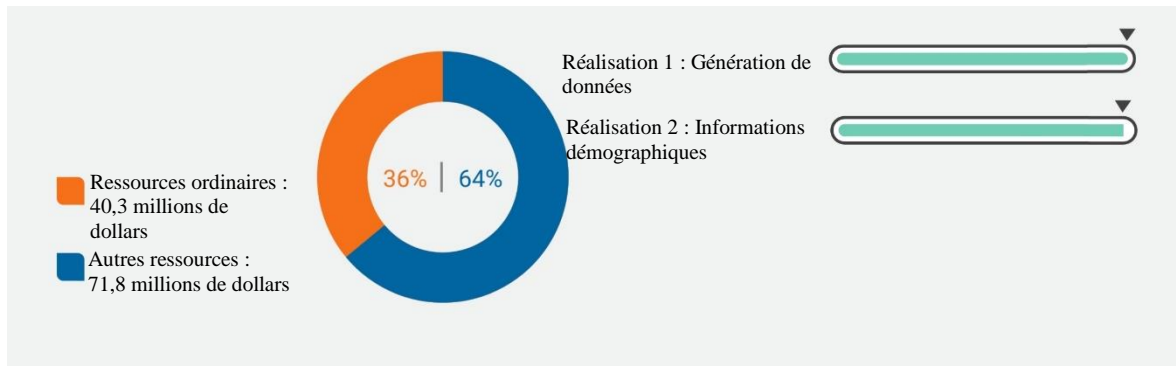


76. D'importants progrès ont été réalisés en vue de représenter et de tenir compte de l'ensemble de la population partout dans le monde afin de favoriser le développement durable. En 2018 :

- (a) 62,8 % de la population censée être recensée en 2020, l'était déjà ;
- (b) 89 % des pays avaient effectué au moins un recensement de la population et du logement au cours des dix dernières années ;
- (c) 58,4 % des pays disposaient de données relatives à l'enregistrement des naissances au moins complètes à 90 % ;
- (d) 60,4 % des pays possédaient des données relatives à l'enregistrement des décès au moins complètes à 75 % ;
- (e) 73,1 % des naissances des enfants de moins de cinq ans avaient été déclarées auprès de l'état civil, par âge.

77. La figure 12 ci-dessous indique les avancées majeures accomplies en vue de représenter et de tenir compte de toutes les personnes, partout dans le monde, afin de contribuer au développement durable en 2018.

**Figure 12. Avancées majeures accomplies en vue de représenter et de tenir compte de l'ensemble de la population, partout dans le monde, afin de favoriser le développement durable en 2018.**



**Données de recensement**

41 % des pays disposaient des résultats des recensements répartis en fonction de l'âge et du sexe pour chaque district de



**Intégration du handicap dans les recensements**

L'intégralité des recensements effectués en 2018 incluait des questions sur le handicap



**Intégration de la migration dans les recensements**

L'intégralité des recensements effectués en 2018 incluait des questions sur la migration



**Statistiques de l'état civil**

55 pays ont généré et publié des statistiques annuelles de l'état civil reposant sur l'enregistrement des actes d'état civil



**Appui aux objectifs de développement durable**

80 % des pays se sont dotés d'au moins cinq des 17 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable considérés comme prioritaires par le FNUAP



**Projections démographiques**

48 % des pays ont établi des projections démographiques accessibles au public



**Plans de développement**

Dans 57 % des pays, les plans nationaux de développement intégraient explicitement les dynamiques démographiques



**Estimations portant sur des zones réduites**

13 pays ont publié et utilisé des estimations portant sur



**Plus de résultats disponibles à l'adresse :**

[unfpa.org/fr/data/results](http://unfpa.org/fr/data/results)

78. Quelques exemples des avancées du FNUAP au niveau des pays accomplies en vue de représenter et de prendre en compte l'ensemble de la population, partout dans le monde, afin de contribuer au développement durable :

- (a) pour la première fois, des données en temps réel servant à l'élaboration de la planification et des politiques ont été générées par l'Enquête démographique et de Santé de la Somalie, avec l'appui du FNUAP ;
- (b) en l'absence de données de recensement, le FNUAP a appliqué une approche de modélisation géostatistique afin d'estimer la population en Afghanistan ;
- (c) le Parlement de la Barbade a approuvé la création d'une commission de la population visant à intégrer la dynamique des populations aux politiques et programmes ;
- (d) pour la première fois, Kiribati a réalisé une enquête sur les indicateurs démographiques et sociaux, avec l'aide du FNUAP et de l'UNICEF ;
- (e) quinze pays ont fait du vieillissement une priorité dans le cadre de leurs politiques et de leurs programmes, avec le soutien du FNUAP.

79. Les initiatives régionales et mondiales du FNUAP ont joué un rôle clé pour représenter et prendre en compte l'ensemble de la population, partout dans le monde, afin de favoriser le développement durable. La méthodologie applicable à l'indicateur 5.6.2 relatif aux objectifs de développement durable portant sur l'adoption de lois et de réglementations garantissant l'accès des femmes à l'information, à l'éducation et aux services de santé en matière de sexualité et de procréation a été finalisée sous la houlette du FNUAP. Le Fonds a facilité l'accès à un plus grand nombre de données liées à l'indicateur 5.6.1 des objectifs de développement durable grâce à neuf nouvelles enquêtes. En 2018, il a revu sa stratégie afin de soutenir le cycle de recensement de 2020. Il a en outre lancé une plateforme de données ouvertes garantissant un accès public aux données démographiques. En partenariat avec le FNUAP, la Ligue des États arabes et les ministères des Affaires sociales des États arabes ont adopté une stratégie régionale sur le vieillissement.

80. Les partenariats ont joué un rôle majeur pour la représentation et la prise en compte de toutes les personnes, partout dans le monde. Le FNUAP, le ministère du Développement international du Royaume-Uni et la Bill and Melinda Gates Foundation ont lancé le Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (Infrastructures géoréférencées et données démographiques pour le développement, GRID). Cette initiative plurinationale vise à faciliter la production, la collecte, l'utilisation et la diffusion de données très précises relatives à la population et aux infrastructures ainsi que d'autres données géoréférencées.

81. Le FNUAP a tiré d'importants enseignements quant à la représentation et à la prise en compte de l'ensemble de la population, partout dans le monde :

- (a) l'utilisation de systèmes d'information géographique améliore la qualité et la couverture des recensements ;
- (b) l'approche hybride peut être utile en complément d'un recensement traditionnel dans les zones inaccessibles ou dangereuses. Cette méthode qui associe des technologies de détection à distance à d'autres sources de données démographiques est notamment utilisée au Mozambique, au Nigéria et en Zambie et commence à être appliquée par la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

82. Les conflits et les contextes fragiles pèsent sur la viabilité des recensements traditionnels et rendent donc difficiles la représentation et la prise en compte de l'ensemble de la population, partout dans le monde.

### *Effacité et efficacité organisationnelles*

83. Le FNUAP a progressé dans le cadre du renforcement de l'efficacité et de l'efficacité organisationnelles pour contribuer à la réalisation des trois résultats transformateurs. Il a atteint tous ses objectifs concernant quatre produits relatifs à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles. La figure 13 indique les principaux gains d'efficacité réalisés par le Fonds en 2018.

**Figure 13. Principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2018**



**Déploiement rapide de renforts**

Le délai d'exécution des déploiements a été réduit de 33 % entre 2016 et 2018



**Délai de recrutement**

Le délai de recrutement des ressources humaines est passé de 3,2 mois en 2017 à 2,3 mois en 2018

**Évaluations des partenaires**

Le FNUAP a économisé 152 000 £ en réalisant les microévaluations de ses partenaires d'exécution conjointement avec d'autres



**Une initiative en matière de ressources humaines**

Le prix par classification des emplois a été réduit de 220 \$ à 140 \$ en raison de l'initiative liée aux ressources humaines

**Contraceptifs génériques**

Plus de 1,3 million de dollars ont été économisés en 2018 grâce à l'utilisation de contraceptifs



**Taux de mise en œuvre**

La proportion des accords conclus avec des donateurs autres que des accords de base (et devant expirer au

**Ruptures de stock**

Le système de prêts provisoires a permis d'éviter 122 ruptures de stock dans 27 pays



**Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats**

84. En 2018, le FNUAP a renforcé ses programmes pour l'obtention de résultats. L'évaluation de la gestion axée sur les résultats au sein des organismes des Nations Unies conduite par le Corps commun d'inspection a abouti à la conclusion que le FNUAP avait pleinement intégré la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux.

85. Les programmes du FNUAP menés à l'échelle mondiale, régionale et nationale ont donné des résultats satisfaisants. En 2018, 88 % des programmes de pays étaient notés comme satisfaisants et avaient atteint la cible du plan stratégique. Par ailleurs, le FNUAP a atteint 90 % des objectifs de ses programmes régionaux et 92 % des objectifs de son programme mondial en 2018.

86. Les évaluations des programmes de pays menées en 2018 ont révélé que la majorité des programmes de pays avaient été efficaces, et qu'ils étaient tous adaptés au contexte de chaque pays et à la cible stratégique du FNUAP. 63 % des programmes de pays du FNUAP conçus en 2018 intégraient la question du handicap. Par ailleurs, en 2018, le FNUAP avait mis en œuvre 89 % des recommandations de l'évaluation et pris des mesures en vue de renforcer les programmes pour l'obtention des résultats. Parmi les initiatives entreprises par le FNUAP figurent notamment :

- (a) la conduite d'une évaluation du développement visant à améliorer sa culture axée sur les résultats ;
- (b) l'innovation de la gestion axée sur les résultats via l'introduction d'un sceau de reconnaissance concernant la gestion axée sur les résultats ou encore d'initiatives de financement dans le cadre de la gestion axée sur les résultats ;
- (c) l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer sa culture de la gestion axée sur les résultats ;
- (d) l'actualisation du progiciel de gestion intégré ;
- (e) l'élaboration et l'actualisation de stratégies institutionnelles et d'orientations liées aux domaines programmatiques et opérationnels, intégrant l'engagement de ne laisser personne de côté, d'aider les personnes handicapées et d'intégrer la problématique d'égalité des sexes.

87. L'évolution des perceptions et des pratiques du personnel en vue de favoriser l'adoption et l'application de la gestion axée sur les résultats est plus lente et plus difficile dans les bureaux de pays qui ne disposent pas d'un personnel chargé spécifiquement du suivi et de l'évaluation. Le FNUAP renforcera davantage les capacités de son personnel afin de favoriser l'adoption de la gestion axée sur les résultats dans les années à venir.

#### *Gestion optimisée des ressources*

88. Le FNUAP a amélioré sa gestion financière. Il a en effet obtenu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes en 2018. Il a en outre mis en œuvre 78 % des recommandations des audits internes. Le FNUAP a développé le concept d'audit du dernier kilomètre pour les pays participant au programme d'approvisionnement du FNUAP. Il poursuit en outre le renforcement de son processus de suivi de la performance liée à la gestion financière. En 2018, toutes les unités du FNUAP ont procédé à une estimation des risques à l'échelle de l'organisation, préparé des plans d'action et envisagé tous les risques élevés et critiques.

89. Concernant le budget intégré révisé pour la période 2018-2021, le FNUAP a réduit de 11 millions de dollars (diminution nette) la composante « budget institutionnel » à la suite d'un examen approfondi des ressources portant principalement sur les unités administratives dépendant du siège. L'examen a permis aux unités d'améliorer leur efficacité, leur cohésion ainsi que les synergies en vue de répondre aux besoins des pays. Il a donné lieu à une perte nette de 25 postes au siège liés au budget institutionnel de même qu'à la fusion de plusieurs unités administratives.

90. Le FNUAP a lancé un dispositif de financement provisoire, qui a permis d'accélérer l'approvisionnement en produits de santé reproductive. En 2018, il a par ailleurs mis en œuvre un mécanisme de réserve visant à accélérer les interventions humanitaires. Le Fonds a octroyé un prêt provisoire de 1,5 million de dollars au dernier trimestre 2018 destiné à la mise en application du mécanisme de réserve.

91. En 2018, le FNUAP a pleinement mis en œuvre son système mondial d'élaboration de programmes, ce qui a permis d'accélérer le dépôt et le traitement des demandes de financement émanant de 1 247 partenaires d'exécution. 87 % d'entre eux ont été payés en moins de 15 jours. Le système mondial d'élaboration de programmes a également rendu possible l'automatisation complète de plus de 11 520 transactions financières, l'amélioration de l'efficacité du processus de transaction et la réduction du risque d'erreurs administratives ou comptables. Le FNUAP a par ailleurs adopté une politique relative à la gestion des fournitures des programmes qui a contribué à améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

92. Le FNUAP a renforcé ses moyens d'action organisationnels pour lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels : a) en sensibilisant tous les responsables à ces problématiques ; b) en créant des centres de liaison pour les questions relatives à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels dans toutes les unités ; et c) en appliquant la politique type sur le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le FNUAP a intégré la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'estimation des risques 2018 et a formé tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Il a également mis en place une formation antifraude obligatoire destinée à son personnel ainsi qu'à ses partenaires d'exécution et a actualisé sa politique sur la protection contre les représailles.

93. Le FNUAP a fait de l'harmonisation et de la simplification des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies une priorité :

- (a) aux côtés de sept autres organisations des Nations Unies, le FNUAP a signé un accord officiel de reconnaissance mutuelle des politiques et des procédures ;
- (b) en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF, le FNUAP a continué à mettre en œuvre la politique harmonisée concernant les transferts de fonds destinée aux partenaires d'exécution ;
- (c) en partenariat avec le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies et ONU-Femmes, le FNUAP a mis en place une formation antifraude pour le personnel ;
- (d) le FNUAP a accepté de participer au système d'enchères d'actifs avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
- (e) en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, le FNUAP a préparé un examen interorganisations du modèle de recouvrement des coûts qui inclut des possibilités d'ajustement ;
- (f) en partenariat avec le PNUD et l'UNICEF, le FNUAP a publié des orientations en matière de gestion financière à l'intention des partenaires d'exécution ;
- (g) le FNUAP a renforcé son partenariat avec le programme des Volontaires des Nations Unies et engagé 112 Volontaires en 2018.

94. Le FNUAP est une organisation climatiquement neutre. En 2017, il a réduit ses émissions de 0,6 tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> par tête. En collaboration avec des fabricants de préservatifs, il a également réduit la quantité de déchets solides liés à la production de préservatifs de plus de 132 000 kg par mois, ce qui représente une économie de plus de 5 millions de kilowattheures en 2018.

95. Cette même année, le Fonds a vu ses capacités de déploiement rapide de renforts augmenter de 50 % par rapport à 2016 et son taux global de vacance de poste passer de 15 à 14 %. Il a en outre déployé 96 spécialistes de l'action humanitaire (dont 66 % étaient des femmes) dans 29 pays.

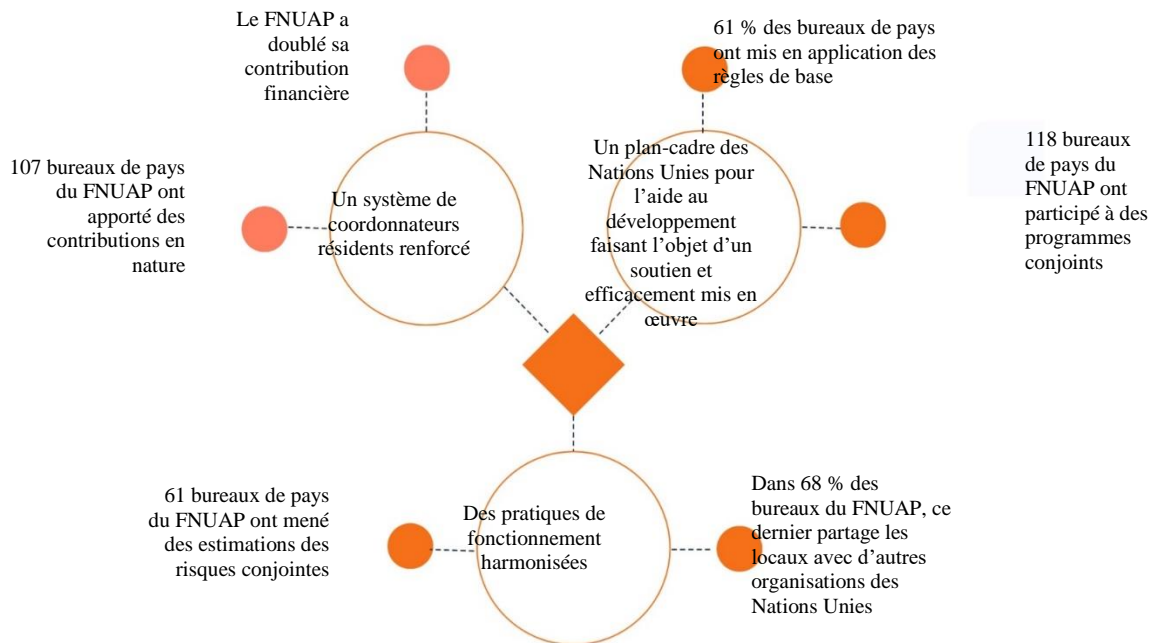
96. En 2018, le FNUAP a investi dans des politiques de perfectionnement des équipes dirigeantes et lancé a) des programmes de certification en matière de gestion ; b) un système de coaching d'équipes et de coaching individuel destiné aux responsables ; et c) l'élaboration et l'animation de programmes d'apprentissage et de formation décentralisés.

97. Le Fonds a été confronté aux problèmes suivants dans le cadre de la gestion des ressources humaines : a) les nombreux mouvements de personnel résultant de la politique de rotation et du processus de gestion du changement ; b) les délais d'obtention des autorisations des gouvernements concernant les postes de représentation du FNUAP, et c) le manque d'intérêt pour les missions dans des lieux d'affectation où la famille n'est pas autorisée. Afin de pallier ces difficultés, le Fonds a décidé de renforcer son vivier de personnes aptes à exercer des fonctions de direction et d'élaborer une stratégie de recrutement de talents. Il examinera également les politiques de soutien à la mobilité dans certains des lieux posant le plus de problèmes.

*Contribution accrue aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies*

98. Le FNUAP a nettement contribué aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies en 2018. La figure 14 ci-dessous présente certaines de ces contributions.

**Figure 14. Contributions du FNUAP aux résultats des organismes des Nations Unies, 2018**



99. Conformément à leur engagement à collaborer et à faire preuve de cohérence, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes ont commencé à mettre en œuvre le chapitre commun de leurs plans stratégiques en 2018. Le rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun joint à l'annexe 8 synthétise les résultats et les avancées dans les six domaines de collaboration.

100. Le FNUAP a continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre de la stratégie relative aux modalités de fonctionnement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le Bureau de l'évaluation du FNUAP a co-organisé le groupe de pression sur les fonctions d'évaluation décentralisée au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

101. Le Fonds a de plus poursuivi le renforcement du système des coordonnateurs résidents. C'est l'une des premières organisations à avoir doublé sa contribution financière en vue de soutenir le système remanié. Le FNUAP a démontré l'intérêt de collaborer à l'échelle des pays :

- sous la direction du Fonds, un groupe de travail interorganisations a été créé au Kenya en appui au recensement de la population et du logement du pays en 2019. Le FNUAP joue le rôle d'institution pilote dans la mise en œuvre de trois produits du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Kenya ;
- au sein du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies ont conclu neuf accords communs à long terme grâce auxquels ils ont réduit les frais d'administration de 20 % ;

- (c) le premier programme commun de travail annuel pour l'application du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Malawi a été élaboré sous la direction du FNUAP ;
- (d) le FNUAP, le PNUD, ONU-Femmes et l'OMS ont ensemble collecté des fonds destinés aux programmes en faveur des personnes handicapées au Népal en 2018. Le Fonds a également co-présidé le groupe de travail interorganisations sur les pratiques néfastes, lequel a levé 250 000 dollars en 2018 ;
- (e) en tant que président du groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes, le FNUAP a défini un cadre commun des Nations Unies sur trois ans consacré aux jeunes de l'État de Palestine ;
- (f) aux Philippines, le FNUAP a dirigé la mise en œuvre du chapitre commun du plan stratégique en identifiant les initiatives visant à accélérer sa mise en œuvre.

***Renforcement de la communication, de la mobilisation des ressources et des partenariats afin d'obtenir l'impact voulu***

102. Le montant total des contributions reçues par le FNUAP en 2018 a atteint 1 249 millions de dollars. C'est le montant de contributions le plus élevé à ce jour. Le FNUAP a collecté 379 millions de dollars affectés aux ressources ordinaires, dépassant ainsi son objectif (350 millions de dollars). Il a en outre dépassé de 166 % son objectif lié aux ressources de cofinancement avec un total de 870 millions de dollars. Le FNUAP a compté 123 donateurs en 2018.

103. Le FNUAP a lancé le fonds thématique pour l'action humanitaire en 2018 dans le but de mobiliser plus de ressources. Il a également défini des objectifs de mobilisation des ressources aux niveaux régional et national.

104. Le FNUAP a renforcé ses partenariats avec le secteur privé, les fondations, le monde universitaire et le reste de la société civile, conformément à son approche relative aux partenariats stratégiques. Le FNUAP a introduit un mode d'engagement pour les programmes incluant les partenariats et la coordination, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. En 2018, il a noué 279 nouveaux partenariats visant à mettre en œuvre des programmes qu'il soutient, y compris des partenariats avec 192 organisations non gouvernementales.

105. En 2018, il a par ailleurs signé 59 nouveaux accords avec des partenaires du secteur privé. Le FNUAP a reçu 24,4 millions de dollars de contributions émanant du secteur privé, soit un montant supérieur à son objectif de 17 millions de dollars. En 2018, 72 millions de personnes ont bénéficié des programmes du FNUAP grâce à des partenariats qui ont conféré une grande visibilité à l'organisation. Le Fonds a de plus lancé la première stratégie de dons individuels et mis en place deux campagnes de dons individuels, l'une pour le Bangladesh et l'autre pour le Yémen.

106. Le FNUAP a continué d'étendre sa présence médiatique au niveau mondial. En 2018, il a été cité 23 978 fois dans les médias.

### **C. Perspectives**

107. Le présent rapport met en lumière les avancées importantes réalisées en 2018. Pour autant, la situation est encore loin d'être parfaite pour les femmes et les jeunes, notamment les adolescentes. Le FNUAP poursuivra sa quête de solutions innovantes et continuera d'utiliser des données démographiques de qualité afin de rendre visibles les personnes invisibles et d'être à l'écoute des plus défavorisés tout en élargissant et en renforçant ses partenariats. Il consolidera notamment sa collaboration avec les partenaires des Nations Unies dans le but d'accélérer les progrès visant à réaliser les trois résultats transformateurs et à respecter les engagements communs au titre du chapitre commun du plan stratégique, afin de contribuer ensemble à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à un monde dans lequel aucune femme et aucune fille ne seraient laissées pour compte.